



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 29 avril 2025 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil Municipal

Quorum : 10

Présents : Jean-Luc THOMAS, Alexandre COLLIGNON, David MAILLET, Jacques POIGNON, David BOUDET, Véronique DELAVELLE, Armelle LENDROIT, Lucie SIMONIN

Procuration(s) :

Emile CILAS donne procuration à Jacques POIGNON
Rémi PARDIEU donne procuration à Jean-Luc THOMAS

Absents Excusés : Emile CILAS, Rémi PARDIEU

Secrétaire de séance : Mme Armelle LENDROIT

Président de séance : M. Jean-Luc THOMAS

01. Élection du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné au début de chacune des séances du conseil municipal.
Mme Armelle LENDROIT est élue secrétaire de séance.

10 VOTES FAVORABLES : Adoptée à l'unanimité

02. Approbation du compte rendu de la séance du 26 mars 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

10 VOTES FAVORABLES : Adoptée à l'unanimité

03. Avenant n°1 au marché public : Requalification de l'entrée sud du village et des abords du cimetière

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2024-18 du conseil municipal du 27 mars 2024 relative aux travaux de requalification de l'entrée sud du village et des abords du cimetière,

Un marché public de travaux relatif à la requalification de l'entrée sud du village et des abords du cimetière pour le Lot 2 : voirie et aménagements, a été conclu le 18 avril 2024 avec l'entreprise TP COLLE 86 rue Maréchal Foch 54720 Lexy pour un montant initial HT de 293 060,50 € et pour une durée de 6 mois dont 4 semaines de préparation.

EXPOSE

Les motifs détaillés de recours de l'avenant :

Le présent avenant a été rendu nécessaire, à la demande de la Mairie, par la nécessité de mettre en œuvre un drain Ø 500 le long du chemin de Viviers-sur-Chiers, pour l'évacuation des eaux de ruissellement des bassins versants supérieurs et par la modification des couches de roulement de la place du cimetière.

Ces deux modifications ont entraîné la création des prix supplémentaires suivants :

- **Changement de matériaux de la placette événementielle :**
Mise en œuvre d'un 6/15 calcaire en lieu et place du sable stabilisé prévu au marché sur la placette événementielle.
Moins-Value : - 468,00€
- **Marquage des îlots :**
Remplacement des pavés prévus des îlots par un marquage au sol.
Moins-Value : - 1380,00€
- **TS01 – Drain PEHD Perforé :**
Mise en place d'un drain Ø 500 perforé sur 91,00ml, pour reprendre le fossé le long du Chemin de Viviers-sur-Chiers.
Plus-Value : + 10010,00€
- **TS02 – Drain PEHD Non Perforé :**
Mise en place d'un drain Ø 500 non perforé sur 9,00ml, pour permettre le passage des engins agricoles à la sortie de champs du Chemin de Viviers-sur-Chiers.
Plus-Value : + 918,00€
- **TS03 – Grillage Avertisseur :**
Mise en place d'un grillage avertisseur en protection du drain PEHD posé sur 100ml.
Plus-Value : + 100,00€
- **TS04 – GNT 40/80 :**
Fourniture et mise en œuvre de 217,00m³ de GNT 40/80 en lit de pose et enrobage du drain
Plus-Value : + 11935,00€
- **TS05 – Sablon 0/6 :**
Fourniture et mise en œuvre de 17,00m³ de sablon 0/6 pour le réglage du lit de pose.
Plus-Value : + 680,00€
- **TS06 – Tête de sécurité :**
Mise en place d'une tête de sécurité pour le captage des eaux sur le drain.
Plus-Value : + 440,00€
- **TS07 – Regard de décantation :**
Fourniture et pose d'un regard de décantation en béton Ø1000 avec tampon fonte D400.
Plus-Value : + 1150,00€
- **TS08 – Regard de Connexion :**
Fourniture et pose d'un regard de connexion en béton Ø1000 avec tampon en fonte sur le réseau existant.
Plus-Value : + 1900,00€
- **TS09 – Terre Végétale :**
Fourniture et mise en œuvre de terre végétale sur une épaisseur de 20cm et une surface de 250,00m².
Plus-Value : + 2000,00€
- **TS10 – Accotements & Chemin Piétons :**
Fourniture et mise en œuvre d'un concassé recyclé 0/31,5 sur une largeur de 60cm pour confortements des accotements et création du cheminement piétons vers le centre du village.
Plus-Value : + 2536,50€
- **TS11 – Réglage :**
Reprise du réglage du parking du cimetière, suite au changement de la couche de roulement.
Plus-Value : + 1872,00€

Pour un montant total de 32.823,00€ HT.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 81300 de la commune de Fresnois-la-Montagne,

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article R 2194-1 et suivants du code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, décide,

- de conclure l'avenant n°1 ayant pour objet : Requalification de l'entrée sud du village et des abords du cimetière Lot 2 : voirie et aménagements

L'avenant n°1 a une incidence financière sur le montant initial du marché : Oui

Montant initial marché Lot 2 : voirie et aménagements HT :	293 060,50 €
Montant avenant n°1 HT :	32 823,00 €
Montant modifié marché HT :	325 883,50 €
TVA 20 % :	65 176,70 €
Montant modifié marché TTC :	391 060,20 €

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant n°1 ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

10 VOTES FAVORABLES : Adoptée à l'unanimité

4. Travaux sylvicoles 2025

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les travaux sylvicoles 2025 en forêt communale.
Ils comprennent :

- Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée dans les parcelles 33.t, 34.d, 14.t
- Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée dans la parcelle 23.t
- Cloisonnement d'exploitation : maintenance mécanisée dans la parcelle 25.t
- Dégagement manuel de plantation dans les parcelles 23.t et 25.t

Pour ces travaux l'ONF a présenté un devis de 8 040,00 € HT. La dépense est inscrite au budget communal 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le programme sylvicoles 2025 proposé par l'ONF
- Retient le devis pour travaux sylvicoles réalisés par l'ONF tel que présenté, pour un montant de 8 040,00 € HT
- Autorise M. le Maire à signer le devis ainsi que toute pièce s'y rapportant.

10 VOTES FAVORABLES : adoptée à l'unanimité

5. Attribution subvention

Monsieur le Maire fait part aux conseillers des demandes de subventions reçues, sachant qu'il a été budgétisé à l'article 65748 la somme de 2200,00 euros pour 2025.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal vote les subventions suivantes :

100 euros pour le Centre avicole de Montigny-sur Chiers

500 euros pour L'épi-Fresnois :

1 000 euros pour le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire de Fresnois-la-Montagne

10 VOTES FAVORABLES pour le Centre avicole de Montigny-sur-Chiers et le FJEP

9 VOTES FAVORABLES pour L'épi-Fresnois Mme Lendroit n'a pas pris part au vote étant trésorière de l'association

6. Questions diverses

Le 8 mai la cérémonie est prévue à 18h30 au monument aux morts.

Mme la sénatrice Véronique Guillotin sera de passage à Fresnois-la-Montagne pour visiter l'épicerie solidaire L'épi-Fresnois.

Les Jeunes Agriculteurs de Longuyon organiseront leur marche traditionnelle le 11 mai 2025.

Fin de séance : 21h45

Fait à Fresnois-la-Montagne

Le secrétaire de séance,
Armelle LENDROIT



Le Maire,
Jean-Luc THOMAS

